



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 avril, à 19h le conseil municipal de Breuilaufa s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck MAITRE, Maire.

Le Conseil Municipal a été convoqué le : **3 avril 2024**

Etaient présents : M. Franck MAITRE, Mme Fabienne PREVOST

M. Daniel HEUDES, Mme Aimée BEAUBELICOUX,

M. Yves DUPUY, Mme Sonia BARBONNAIS,

M. Michel LEBRAUD,

Mme Christine GOURINAT-MICHELET

M. Benoît GRAVELAT et M. Joseph MOUSSET

Excusée : Mme Marie THOURY qui a donné pouvoir à Fabienne PREVOST

Mme Sonia BARBONNAIS a été élue secrétaire

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 13 mars 2024

N° 2024-13 VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2024

Monsieur le maire détail à l'assemblée les chiffres du budget primitif tel qu'il a été préparé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote en dépenses et en recettes le budget de l'exercice 2024, tel que résumé ci-dessous :

Section de Fonctionnement		
Dépenses		Recettes
195 464, 00 €		195 464, 00 €
Section d'investissement		
353 408, 35 €		353 408, 35 €
Total Budget		
548 872, 35 €		548 872, 35 €

L'assemblée l'adopte à l'unanimité.

N° 2024-14 COTISATIONS ET ADHESIONS DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2024

Monsieur le Maire invite l'assemblée à étudier les adhésions de la commune à différentes associations ou organisme. Il propose de renouveler pour l'année 2023, la cotisation de la Commune de Breuilaufa aux associations suivantes :

- A.T.E.C.
- Association des Maires et Elus du Département de la Haute-Vienne
- S.P.A.
- Fondation du Patrimoine
- La mission locale rurale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces propositions.
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024 aux chapitres 11, article 6281

n° 2024-15 TRAVAUX DE RENOVATION DE L'APPARTEMENT DE LA MAIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'Etat a créé un dispositif « fonds vert » d'accompagnement des collectivités pour accélérer et intensifier la transition écologique. Ce dispositif finance trois types d'actions :
Le renforcement de la performance environnementale des territoires, leur adaptation au changement climatique ou l'amélioration du cadre de vie.

Le projet, qui fait l'objet de la présente demande d'aide au titre du « fonds verts », consiste en la rénovation du logement du bâtiment de la mairie portant essentiellement sur les aspects énergétiques qui n'avaient pas été traités. L'objectif de ces travaux est de réduire de plus de 40% la facture énergétique actuelle. Les principaux travaux envisagés comprennent :

- l'isolation des combles et du plancher bas (cave)
- l'isolation des murs par l'extérieur
- le remplacement des menuiseries
- la reprise du chauffage et de la plomberie suite à l'isolation des murs et installation d'une centrale de traitement d'air double flux.
- la mise au norme de l'électricité.
- Reprise des peintures suite aux travaux

Le coût prévisionnel des travaux, hors révisions de prix, s'élève à **117 201, 31 € HT** correspondant aux estimations présentées ci-dessous :

Différents lots	Montant HT
Lot 1 : Isolation des combles et plancher bas	4 481, 90 €
Lot 2 : Isolation des murs par l'extérieur	66 645, 23 €
Lot 3 : Menuiseries extérieures	17 891, 62 €
Lot 4 : Chauffage et plomberie	4 338, 11 €
Lot 5 : Électricité	10 614, 05 €
Lot 6 : Peinture	13 230, 40 €

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le projet est éligible au fonds vert et qu'un dossier de demande de subvention peut être déposé.

Le Conseil Municipal, vu le projet de rénovation de l'appartement de la mairie et après en avoir délibéré,
Décide

d'adopter le projet de rénovation de l'appartement de la mairie pour un montant de 117 201, 31 € HT, de solliciter l'aide de l'Etat au titre du fonds vert pour 93 761, 05 € soit 80 % du montant du projet,

Objet : n° 2024-16 CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT POUR LES SERVICES TECHNIQUES - LANCEMENT APPEL D'OFFRE.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, concernant le projet de construction d'un bâtiment pour les services techniques, le permis de construire a été accordé et que les services de l'Etat ont confirmé l'octroi d'une subvention à la commune pour ce projet de 86 412 €.

Compte tenu de la subvention également accordée par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de lancer l'appel d'offre pour commencer la construction à l'automne.

Le Conseil Municipal, vu l'avancement du dossier sur l'obtention de subventions et après en avoir délibéré,
Décide

De lancer la consultation des entreprises pour la réalisation de ce projet.
Charge l'architecte de préparer ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Une réunion est de nouveau prévue avec la commune de Nantiat et la DGFIP pour évoquer le financement du centre de secours. Ne pouvant s'y rendre Monsieur le Maire sera représenté par un adjoint.

Une réunion publique concernant la mine de Vaulry/Breuilaufa mardi 30 avril 2024 à la salle des fêtes de Vaulry.

La commune de Vaulry envisage son adhésion au SIDEPA pour gérer la compétence eau.

Une réunion publique
La secrétaire de séance,



Sonia BARBONNAIS,

Le Maire,



Franck MAITRE

